

## **I.CERAM**

Société anonyme à conseil d'administration  
au capital social de 534 070,20 euros  
Siège social : 1 rue Columbia 87000 Limoges  
487 597 569 R.C.S. Limoges  
(la « **Société** »)

---

### **RAPPORT DE GESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Conseil d'Administration afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017, de vous présenter les comptes sociaux et les comptes consolidés et de les soumettre à votre approbation.

L'inventaire et les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements requis par la loi ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais légaux.

#### **I - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2017 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-28 DU CODE DE COMMERCE**

Notre Société a établi des comptes consolidés pour période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017 sur une base volontaire, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

##### **1.1 Mode de présentation des comptes consolidés et méthodes d'évaluation**

Le périmètre de consolidation du Groupe I.CERAM comprend les sociétés suivantes :

- **I.CERAM** : société installée à Limoges et ayant pour objet la fabrication et distribution d'appareils médico-chirurgicaux
- **I.CERAM SRO** : filiale installée en Tchéquie et détenue à 100% par I.CERAM. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.CERAM sur le territoire de la république Tchéque.
- **LIMOUSINE DE BREVETS** : société installée à Limoges et ayant pour objet la recherche, la réalisation d'études et l'exploitation de brevets dans le domaine de la prothèse céramique. Cette société est entrée dans le périmètre le 19 décembre 2014.
- **I.CERAM PT** : filiale installée à Coïmbra au Portugal et détenue à 100 % par I.Ceram. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram sur le territoire du Portugal.
- **I.CERAM UF** : filiale installée à Limoges, créée en juillet 2016 et détenue à 100% par I.CERAM. Cette société a pour objet de porter un projet de construction d'un nouvel ensemble immobilier. L'objectif est d'une part le renforcement des capacités industrielles, technologiques, sociétales et

commerciales d'I.CERAM et d'autre part la volonté de faire de ce nouveau site une vitrine de sa qualité, sa rigueur et son savoir-faire au travers d'un showroom accueillant ses visiteurs.

La société I.CERAM clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM SRO est une filiale pour laquelle le Groupe I.CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM PT est une filiale pour laquelle le Groupe I.CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société I.CERAM UF est une filiale pour laquelle le Groupe I.CERAM a un contrôle exclusif. Cette filiale clôture ses comptes au 31 décembre.

La société Limousine de Brevet est une filiale pour laquelle le Groupe I.CERAM a un contrôle majoritaire.

Pour les besoins de la consolidation, des comptes intérimaires au 30 juin 2017 de l'ensemble des sociétés consolidées ont été établis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire du Groupe I.CERAM sur les deux derniers exercices s'explique notamment par des dépenses de développement préalable à la mise de nouveaux implants céramiques chargés en molécules actives (antibiotiques), ainsi que par la mise en place progressive d'une équipe commerciale sur le plan national.
- Cette situation devrait perdurer pour les années à venir, mais le renforcement des fonds propres (augmentation de capital de 9 656 775,20€ en date du 19 octobre 2015) doit permettre de faire face aux besoins financiers liés à nos programmes de recherche.
- La société devrait percevoir au second semestre 2017 le règlement du crédit impôt recherche relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.

## **1.2 Présentation des comptes consolidés au 30 juin 2017 :**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, sur le premier semestre 2017, atteint 792 195 euros, contre 767 849 euros au 30 juin 2016, soit une progression de 3,2 %. Le chiffre d'affaires 2016 n'intègre pas les régularisations tarifaires des ventes de 2014/2015 (85 308 euros).

Le résultat d'exploitation est négatif de (958 681) euros au 30 juin 2017, contre un montant négatif de (884 153) euros au 30 juin 2016.

Le résultat financier est négatif de (19 994) euros au 30 juin 2017 contre un résultat financier positif de 46 816 euros au 30 juin 2016.

Le résultat exceptionnel est positif de 39 192 euros au 30 juin 2017 contre un résultat exceptionnel négatif de (4 428) euros au 30 juin 2016.

Le résultat net après impôt de l'ensemble consolidé ressort négatif de (928 107) euros au 30 juin 2017 contre un résultat net négatif de (804 912) euros au 30 juin 2016.

## **II – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU SEMESTRE ECOULE**

### **1. Evènements significatifs au cours du semestre clos au 30 juin 2017**

Concernant la société I.CERAM, les évènements significatifs intervenus au cours du semestre écoulé sont les suivants :

#### **1.1 Opérations sur le capital :**

Aucune opération sur le capital n'est intervenue durant ce semestre.

#### **1.2 Crédit d'impôt recherche :**

Une demande de remboursement au titre du crédit d'impôt recherche de l'exercice civil clos le 31 décembre 2016 a été déposée durant le premier trimestre 2017 et n'a pas encore été remboursée. Le montant demandé auprès des services fiscaux est de 139 676 €.

Par ailleurs, le crédit d'impôt recherche pour la période allant du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017 a été comptabilisé après son évaluation. L'estimation de ce crédit d'impôt recherche est de 201 229 €.

## **2. Risques et incertitudes**

Les risques relatifs à la Société précisés dans le chapitre 2.4 « Facteurs de Risques » du Document de Présentation restent d'actualité.

## **3. Activité en matière de recherche et développement**

Les travaux de recherche et développement se sont poursuivis en cohérence avec la stratégie du Groupe I.CERAM. Les trois principaux objectifs définis pour l'année 2017 sont :

- initiation d'un protocole de recherche biomédicale étudiant l'implantation de sternums chargés en gentamicine,
- mise au point de nouvelles pièces centromédullaires du membre inférieur,
- et l'obtention du marquage CE pour l'implant sternal Céramil® non-chargé permettant sa commercialisation en Europe et dans les pays reconnaissant ce marquage.

La société a annoncé la 1ère pose d'un implant sternal en céramique CERAMIL® à la clinique Saint-George de Nice. L'opération, réalisée fin janvier 2017 par le Dr Cédric Perrotin, chirurgien thoracique, s'est très bien déroulée. Cette implantation dans un nouveau centre a permis à I.CERAM d'atteindre les trois patients requis pour la finalisation de sa recherche clinique en cours (protocole STOIC). Les résultats issus de cette étude devraient permettre de valider la pertinence de ses choix technologiques.

### **Projet de développement céramique :**

Le Groupe I.CERAM projette de développer une céramique poreuse avec incorporation d'un transporteur d'antibiothérapie ou d'anti tumoraux. L'avancement du projet se fait sous le contrôle d'un comité scientifique dont les réunions mensuelles se sont tenues régulièrement, et ce durant toute la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017.

Le comité scientifique a été renforcé durant le premier semestre 2017 avec l'arrivée du professeur Jacques Monteil et le docteur Isabelle Quelven-Bertin. Ils ont participé à la publication de plus de 100 articles ou communications médicales françaises et internationales. Ils apportent ainsi leurs expériences dans le domaine de l'imagerie et en particulier l'imagerie fonctionnelle utilisée dans le diagnostic.

## **4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

I.CERAM poursuit son développement commercial en France notamment sur les secteurs Nord-ouest et Sud-Ouest. Les équipes commerciales ont poursuivi le travail de rencontres de nouveaux chirurgiens et de présentation des implants orthopédiques auprès des équipes médicales. Plusieurs nouveaux centres (La Rochelle, Agen, Pau, Vire...) ont intégré la base clients au cours du premier semestre 2017.

Les efforts de développement commercial se poursuivent par ailleurs à l'international :

- L'enregistrement des produits auprès des autorités de santé iraniennes est en cours avec un potentiel partenaire. La commercialisation de l'ensemble de la gamme I.CERAM dans ce pays est prévue pour 2018.
- La prospection et l'étude du marché se poursuivent avec un potentiel partenaire en Afrique du Sud. La collaboration doit se concrétiser avant la fin de l'année 2017 par une prise de participation minoritaire et la diffusion de l'ensemble de la gamme I.CERAM dans ce pays dès 2018.
- Des discussions sont en cours avec des potentiels partenaires en Autriche et en Espagne pour la diffusion de l'implant sternal non-chargé dans ces pays dès obtention du marquage CE.
- Les relations commerciales se poursuivent en Espagne, Angleterre, République Tchèque, en Italie et au Costa Rica.

### **III - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE**

Néant.

#### IV - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX POUR LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2017

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

##### Présentation des comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de la Société, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017, atteint 782 665 euros contre un chiffre d'affaires de 772 816 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2016, soit une progression de 1,3 %. Le chiffre d'affaires 2016 n'intègre pas les régularisations tarifaires des ventes de 2014/2015 (85 308 euros).

Le résultat d'exploitation est négatif de (1 139 875) euros au 30 juin 2017 contre un résultat d'exploitation négatif de (883 785) euros pour le semestre clos au 30 juin 2016.

Le résultat financier est négatif de (8 536) euros au 30 juin 2017 contre un résultat financier négatif de (30 050) euros pour le semestre clos au 30 juin 2016.

Le résultat exceptionnel est positif de 39 252 euros au 30 juin 2017 contre un résultat exceptionnel négatif de (4 253) euros pour le semestre clos au 30 juin 2016.

Le résultat net ressort négatif de (907 930) euros au 30 juin 2017 contre un résultat net négatif de (857 247) euros pour le semestre clos au 30 juin 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société est annexé au bilan.

#### V - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

##### 1. Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2016 :

<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>Nombre total d'actions</b>	<b>% du capital</b>	<b>Nombre total de droits de vote</b>	<b>% de droits de vote</b>
Investissement Développement	3 000 000	56,17%	6 000 000	68,36%
Public	2 340 702	43,83%	2 777 013	31,64%
<b>Total</b>	<b>5 340 702</b>	<b>100%</b>	<b>8 777 013</b>	<b>100%</b>

Pour rappel, les droits de vote double ont été introduits lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2014, sous condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations sur le marché régulé Alternext NYSE Euronext à Paris des actions I.CERAM, admission qui a été réalisée le 19 décembre 2014.

## **2. Actionnariat des salariés**

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la société.

## **3. Actions d'autocontrôle et participations croisées**

Néant

## **4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité**

Vous trouverez joint en **Annexe 2** à notre rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité que vous avez accordées à votre conseil d'administration, en assemblée générale, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours du semestre clos au 30 juin 2016

## **VI – INFORMATION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

### **1. Liste des mandats**

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé dans les entités autres que la Société.

### **2. Opérations sur titres effectuées par les dirigeants mandataires sociaux**

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société depuis l'admission des titres sur le marché Alternext.

\*\*\*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait à Limoges

Le 13 septembre 2017

André Kerisit

**ANNEXE 1**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES**

**PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours du semestre écoulé dans les entités autres que la Société.

<b>NOM, PRÉNOM, ÂGE</b>	<b>DURÉE DU MANDAT</b>	<b>FONCTION</b>	<b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE AUX COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES</b>
<b>André Kerisit, 53 ans</b>	Première nomination en qualité d'administrateur: assemblée générale du 15 mai 2013 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018	Président du Conseil d'administration	Gérant de la société Investissement Développement Gérant de la société I.Ceram SRO Gérant de la société I.Ceram PT Gérant de la société I.Ceram U.F.
<b>Xale Finance dont l'administrateur délégué est Alain Vassal, 65 ans</b>	Première nomination en qualité d'administrateur: assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat
<b>Bertrand Buguet, 48 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015) Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat
<b>Philippe Dupeyré, 63 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Jusqu'en janvier 2014 : Responsable au sein de Vallourec pour la conformité et Responsable de la déontologie au niveau du Groupe pour les opérations sur titres de la société
<b>Christophe Durivault, 39 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	Aucun mandat

<b>Viviane Neiter, 60 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 18 septembre 2014 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019	Membre du conseil d'administration	<u>Mandats en cours ;</u> Sociétés cotées : Administrateur de Dolphin Intégration SA depuis janvier 2005 Administrateur de Prodware S.A depuis juin 2010 Administrateur de Spir Communication SA depuis juin 2014 Administrateur de Vêt Affairs S.A. depuis juin 2012 <u>Associations :</u> Administrateur de Reims Management School Administrateur de l'IEFP (Institut pour l'Education Financière du Public) Administrateur de Champagne-Ardenne à Paris 2030 Secrétaire de l'Association Edgar Faure Présidente de Champagne-Ardenne Place Financière <u>Mandats échus</u> Sociétés cotées : Kertel jusqu'en septembre 2010 Zeta Biotech jusqu'en décembre 2009
<b>Guy Viel, 75 ans</b>	Première nomination : assemblée générale du 15 mai 2013 Echéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018	Membre du conseil d'administration	<u>Aucun mandat</u>

## ANNEXE 2

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 30 JUIN 2017

L'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2016 a délégué au conseil d'administration sa compétence ou consenti des délégations de pouvoirs, décrites ci-après, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social de la Société :

	DUREE DE VALIDITE	PLAFOND
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (8 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public (9 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires (10 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (11 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois	Plafond global nominal : 300 000 euros pour les augmentations de capital ; 20 000 000 euros pour l'émission de titres de créance.
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas (12 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Imputation sur le plafond global.
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société (13 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois	Plafond global nominal : 80 000 euros pour les augmentations de capital ;

Aucune des délégations ci-dessus n'a été mise en œuvre dans le cadre du 1<sup>er</sup> semestre 2017.